

moins l'homme qui l'avancait était suffisamment confiant pour offrir une garantie personnelle de \$500,000. M. MacMahon ajoute dans ce mémoire du 4 avril qu'il achèvera un pipe-line de 34 pouces de diamètre allant jusqu'à Winnipeg à la fin de 1956 ou au début de 1957. C'est ce que dit l'homme qui a mis sur pied et a financé une société de pipe-line et qui connaît mieux ce genre d'affaires que le ministre du Commerce, qui fait peu de cas de cette proposition aujourd'hui.

Il parle aussi de contrats relatifs à la production de gaz et dit que son organisme peut fournir un capital-actions de 40 à 45 millions de dollars et obtenir un prêt de 80 millions, montant requis pour l'aménagement du pipe-line jusqu'à Winnipeg. Le ministre du Commerce repousse aujourd'hui cette proposition avec mépris. M. MacMahon est l'homme qui a fourni le capital-actions pour ce qui est de la *West Coast Transmission* et qui a persuadé une très importante société de placements des États-Unis d'avancer des fonds en la convainquant de la solidité de l'entreprise.

Une voix: Du capital américain.

L'hon. M. Drew: Oui, c'était du capital américain et il était de bon aloi, entrant dans notre pays sous l'égide d'une société qui, à l'encontre du projet actuel, retenait la direction de l'entreprise au Canada. La proposition était assez précise.

Nous ignorons si c'était la meilleure qui soit. Le ministre du Commerce en a peut-être une autre dans sa manche, en compagnie d'une lettre de sa sœur. Nous n'en savons rien. Toutefois, nous savons qu'il en a passé une sous silence et qu'il a reçu deux offres qu'il aurait fallu étudier. Il s'agit assurément d'une proposition qu'il aurait été nécessaire d'étudier avant le 30 avril plutôt qu'à une autre date. La Chambre et le premier ministre auraient dû en avoir connaissance.

Dès le début de la présente session, et plusieurs fois depuis, j'ai insisté pour que toute la question soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques dont relève ce domaine, ou à un comité spécial, chargé d'établir les faits, si le Gouvernement le préférerait. Si l'on avait agi ainsi, il serait maintenant possible de se documenter. Depuis longtemps nous aurions eu connaissance, dans ce cas, de la proposition MacMahon. Si l'on avait agi de la sorte, nous aurions eu, ainsi que le premier ministre, la possibilité d'obtenir des témoignages avant le 30 avril. Nous aurions également pu étudier l'offre Gardiner. De plus, on aurait pu examiner toute autre proposition dont nous aurions certainement été saisis si l'on avait institué un comité à cette fin.

[L'hon. M. Drew.]

Peut-être devra-t-on soulever de nouveau la question du désistement de M. MacMahon. Nous savons tous pourquoi M. MacMahon s'est désisté. On lui a signifié de se retirer. C'est la raison. Cela devrait être en soi un avertissement du danger que présente la situation et du danger que comportent les pouvoirs exercés par le ministre du Commerce.

Mme Shipley: Prouvez cette déclaration.

L'hon. M. Drew: Si quelqu'un avait le droit d'être au courant de cette proposition avant qu'on accordât une prorogation à l'entente conclue avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, c'est certainement le premier ministre lui-même, ainsi que les autres membres du Gouvernement associés au ministre du Commerce. De fait, une chose à propos de laquelle la Chambre mérite des renseignements, c'est celle de savoir pourquoi le premier ministre a manifesté si peu d'intérêt à cette question. Elle mérite non seulement des commentaires, mais des explications.

Ce que nous discernons dans ce cas, c'est le gouvernement personnel, le gouvernement d'un seul homme; il est temps de mentionner une autre chose que ce fait soulève. Plusieurs domaines d'activité sont centralisés entre les mains du ministre du Commerce, alors qu'ils n'ont pas leur place dans son ministère; le domaine qui nous occupe est un de ceux-là. Air-Canada relève de son ministère, alors qu'il devrait ressortir au ministère des Transports. Son ministère s'occupe d'autres questions qui devraient être confiées à des ministres dont les responsabilités se rattachent à ces domaines.

Le ministre de l'Agriculture attend en silence que le ministre du Commerce fasse des déclarations au sujet de la vente du blé. Il en est ainsi sur toute la ligne. Tous ces domaines d'activité relèvent du grand cumulard du Gouvernement.

Nous avons ici un exemple du danger qu'il y a à mettre la direction de tous ces domaines d'activité entre les mains de quelqu'un qui a très peu de respect pour le Parlement. Il serait temps que le premier ministre songe à effectuer une juste répartition des responsabilités entre les ministères. Il s'agit ici d'un gouvernement personnel. Le chef réel du gouvernement décide à quel moment il renseignera ou ne renseignera pas ses collègues. Comment peut-on s'attendre qu'il renseigne les membres de la Chambre? Nous ne possédons pas l'information à laquelle nous avons droit et pourtant on nous invite à accepter une proposition qui, toute mauvaise qu'elle nous paraît, doit être approuvée, nous dit-on, sous peine de causer des retards. S'il s'agit d'une mauvaise proposition, nous n'avons pas le droit d'en faci-